

OPERATION « TRAVERSES »

(PLU Veyrier-du-Lac)

Sites pressentis :

1° POSTE- SAINT ALEXIS

2° CINEMATHEQUE - PARKING DU PLAN - PLAGE (option)

3° ECOLE-PRESBYTERE- LA CHAUMIERE - MAIRIE

Objectifs : Créer des «zones de rencontre », ou de convivialité dans lesquelles piétons et véhicules cohabitent, afin de **briser le village route** (vitesse 30 km/h, voire moins), **freiner la circulation automobile, notamment de transit, voire la décourager**. Renforcer l'agrément et l'animation du village, limiter la pollution et les nuisances sonores ; **favoriser les déplacements à pied** et améliorer la sécurité des piétons.

Principes : privilégier la vue, en particulier l'axe Veyrier - Annecy ; ne pas dégrader les perspectives existantes des particuliers et les mettre en valeur pour la collectivité (espaces paysagers, fleuris, bancs..).

Mode opératoire : - Faire l'état des lieux en + (perspectives, espaces verts et bâtiments à sauvegarder- réhabiliter) et en - (espaces mal utilisés, coupures, insuffisance des trottoirs...) et autres constats (activités existantes, parking, café et restaurants...) et l'inventaire des potentialités (rond- points, talus, espaces morts et entrelacs...)

- Proposer des scénarii d'aménagements alternatifs pour chacune des 3 traverses, et pour l'ensemble en globalité.(voire fiche « convivialité et circulation »)

Ps. L'idée de « traverses », qui reprend celle de « barreaux » dans nos écrits précédents et les chemins haut- bas du village, n'est pas exclusive d'autres aménagements « paysagers » et de contemplation (La Ravoire, route de la Corniche...)

Pour BVV, son Président ,

Olivier Labasse